



## **POLITIQUE G-3 : Politique de développement des compétences des administrateurs de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)**

Adoptée le 15 avril 2011  
Révisée le 9 décembre 2022

Politique		Numéro	Date d'entrée en vigueur
Politique de développement des compétences des administrateurs de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)		G-3	15 avril 2011
Adoptée par	Résolution	Date	Révisée le
Conseil d'administration	CA-2022-84	9 décembre 2022	9 décembre 2022

## 1. CONTEXTE

Pour assumer pleinement leurs responsabilités, les administrateurs de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) doivent posséder des connaissances et des compétences de base dans plusieurs sphères d'activités. Tous ne doivent pas être experts, mais doivent être en mesure d'évaluer les rapports déposés et de poser des questions pertinentes visant à prendre des décisions éclairées. Le maintien et le développement des compétences des administrateurs font partie d'une pratique de saine gouvernance au sein de l'Association.

## 2. OBJECTIFS

- Développer une culture qui s'appuie sur le potentiel de chaque personne ;
- Favoriser le maintien et le développement des connaissances, des habiletés et des attitudes requises des administrateurs dans l'atteinte de la performance attendue ;
- Assurer la relève des officiers du conseil d'administration (CA) ;
- Assurer un CA fort, apte à exercer son rôle de façon optimale.

## 3. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CA

Le CA détermine annuellement les besoins des administrateurs en tenant compte de la planification stratégique, des défis et des enjeux présents et futurs, de l'environnement propre à l'A.P.E.S. et de l'évaluation de sa performance.

- Il détermine les dossiers prioritaires pour l'année ;
- Il identifie des moyens de soutien individuels ou collectifs ;

- Il fixe un budget en fonction des dossiers prioritaires ;

Le président du CA est responsable de l'application de cette politique et en détermine les modalités.

#### **4. TYPES D'ACTIVITÉS**

Plusieurs types d'activités peuvent être utilisés pour parfaire les connaissances des administrateurs, dont notamment :

- Conférences ;
- Colloques ;
- Séances de formation ;
- Séminaires ;
- Congrès.

#### **5. PERSONNES VISÉES**

Tous les administrateurs de l'A.P.E.S.